

Jardin de la Liberté : un premier résultat lié à l'action directe de la Pointe Libertaire

« *L'arrondissement conservera l'emprise de la rue Island pour y aménager un espace vert comme entrée au canal* ». Voilà la phrase inscrite dans le communiqué de presse de l'arrondissement Sud-Ouest du 5 octobre 2010 qui confirme l'intention des éluEs. Et justement, c'est cette emprise que nous occupons depuis maintenant 4 ans, que nous avons nommé le Jardin de la Liberté et que nous aménageons graduellement au fil des années en jardin floral avec l'aide de résidentEs des alentours.

Cette déclaration d'intention des éluEs du Sud-Ouest nous réjouit puisqu'elle constitue une première ouverture des autorités politiques locales en faveur d'une revendication de la Table de concertation communautaire Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles et de son Opération populaire d'aménagement (OPA-Parcs et espaces verts), celle d'aménager un parc à cet endroit.

La Pointe Libertaire avait aussi choisi cet endroit en 2007 pour y organiser une action directe avec quatre objectifs complémentaires :

1. Dénoncer le laxisme des pouvoirs publics qui laissent en friche des espaces qui deviennent rapidement des dépotoirs et des repaires pour l'herbe à poux;
2. Soutenir concrètement une revendication populaire du quartier qui nous apparaissait tout à fait pertinente;
3. Montrer que les résidentEs peuvent autogérer la prise en charge de leur environnement urbain et de leurs luttes par l'action directe.
4. Montrer que l'action directe peut se transformer en contre-pouvoir populaire face aux élites politiques et économiques.

Nous croyons que cette déclaration d'intention des éluEs du Sud-Ouest n'est pas étrangère à la présence des militantEs de la Pointe Libertaire.

Dans un premier temps, l'ancienne équipe d'éluEs avait totalement ignoré la revendication de la Table Action-Gardien pour un parc. Elle avait par contre menacé d'intervenir contre l'action de la Pointe Libertaire (« si vous n'enlevez pas vos plans de fleurs, nous allons tout raser », nous avait écrit une fonctionnaire responsable de l'aménagement, en 2007) et par la suite une note interne (que nous a lu un employé au téléphone) interdisait aux employéEs municipaux de soutenir le jardin de la Liberté, lors de la distribution gratuite de paillis et de compost aux autres groupes du quartier.

Dans un deuxième temps, on nous a sollicités pour aménager cet endroit à l'aide de fonds « publics » offerts « gracieusement » par une des grosses sociétés d'État via un programme de redistribution qui impliquait :

1. Beaucoup de travail par des quasi-bénévoles pour promouvoir les objectifs de cette société d'État;
2. La gestion de ces fonds par l'administration municipale et l'obligation de rendre des comptes à cette administration et;
3. L'obligation d'utiliser des services professionnels d'aménagement et l'obligation d'installer une belle pancarte vantant le commanditaire.

Nous avons catégoriquement refusé, précisant que nous ne considérons pas le jardin comme notre propriété et que, dès lors, tout le monde pouvait contribuer à son développement. De plus, nous aurions de toute manière refusé de nous associer à un tel projet et d'accepter les responsabilités qu'on n'aurait pas manqué de nous imposer par la suite.

Enfin, cette déclaration de la nouvelle équipe d'élus, plus sensible à certaines préoccupations citoyennes, survient après une consultation publique à laquelle la Pointe Libertaire n'a pas trouvé pertinent de participer. **Pour faire court, nous en concluons que cette décision est, au moins en partie, l'effet de notre présence sur le terrain depuis quatre ans.**

Une étape qui pose des défis

Cette déclaration des élus n'est qu'une première étape vers la réalisation d'un parc. Cette décision, assez spectaculaire si on la compare avec l'immobilisme de l'ancienne bande de Jacqueline Montpetit, fera peut-être dire à plusieurs personnes que nos élus vont dans la bonne direction. Mais poussons plus loin la réflexion pour évaluer les impacts potentiels. Selon nous la décision ouvre la porte sur quelques défis que pose le projet d'un parc et en particulier de son insertion dans un secteur de notre quartier.

La Pointe Libertaire a l'intention de poursuivre son action sur le terrain. Et nous laisserons la Table Action-Gardien et l'OPA, si elles le jugent à propos, le soin d'exiger que le terrain soit rapidement zoné « parc » pour l'inclure dans le plan d'urbanisme du quartier.

Les élus laissent libre cours à la spéculation

Pour l'instant, revenons au communiqué de l'arrondissement Sud-Ouest. Dans la foulée de cette annonce de parc, il est écrit « *D'autre part, aucun autre terrain ne sera acheté par l'arrondissement aux abords du canal* ». Avec une telle position, les élus lancent un message clair. Cela signifie que le conseil n'a pas l'intention d'intervenir avec un des deux seuls véritables instruments qu'il possède pour contrer un tant soit peu la spéculation, soit la possibilité d'imposer une réserve foncière sur un terrain ou un immeuble. L'autre étant l'application de règles de zonage plus restrictives. Voilà qui rassure les spéculateurs et c'est probablement l'intention d'une telle déclaration. On veut surtout éviter les critiques du monde des affaires en affirmant que le seul terrain qui fera l'objet d'intervention municipale est celui qui n'est pas constructible et qui, en réalité, n'a aucune valeur marchande.

Mais alors, qu'arrive-t-il avec l'annonce d'un parc rue Island? Sous-entendu, c'est l'annonce d'un investissement public qui rendra plus alléchant le développement des terrains adjacents à la rue Island. En changeant le zonage d'industriel à résidentiel sur les bords du canal de Lachine en 1998 et en promettant 80 millions \$ d'investissement, l'ancien maire Pierre Bourque a justement permis que la zone du canal devienne le secteur le plus spéculatif de Montréal. Le résultat est éclatant 12 ans plus tard : au total dans les deux dernières révisions du rôle d'évaluation foncière de la ville, c'est l'arrondissement du Sud-Ouest qui a vu les augmentations les plus drastiques de toute l'île. Toute proportion gardée, nos élus viennent de faire la même chose.

Et s'il doit y avoir du logement construit dans les environs et quelques soit l'ampleur du projet, nous exigeons que du logement social en quantité substantielle (au moins 40 %) soit

disponible. Nous annonçons tout de suite que la Pointe Libertaine n'a pas l'intention de rester inactive par rapport à tout développement des abords du canal qui aurait pour conséquence une forme ou une autre de privatisation de l'espace public.

Voilà un premier défi qui se pose à nous, au mouvement populaire et si la volonté politique y est, aux éluEs.

Un aménagement fait par et pour les résidentEs

Pourquoi un parc ? Pourquoi pas un jardin public? C'est la proposition que nous avons commencé à concrétiser depuis 4 ans. Notre préoccupation est de voir la bureaucratie politique s'emparer des lieux et d'imposer la conception des « spécialistes » dans l'aménagement du site, alors que nous privilégions l'autogestion depuis les débuts.

Nous allons continuer d'aménager et d'enraciner le projet avec les résidentEs qui se joignent à nous. Nous croyons que la conception et l'aménagement de cet espace, entre la rue St-Patrick et le canal, doivent revenir en premier lieu aux résidentes et aux résidents de Pointe-Saint-Charles. Nous pensons que le travail déjà effectué et futur sera respecté et intégré dans les années à venir.

Nous comptons démontrer qu'un processus d'autoorganisation dans la communauté est non seulement possible, mais souhaitable et que les ressources publiques ne jouent alors qu'un rôle d'appui à la mobilisation citoyenne. Avec l'expérience de l'opération populaire d'aménagement depuis 2004, il a été démontré que de grandes possibilités existent à ce niveau.

Une porte d'entrée et une rue écologique au cœur du quartier

La rue Island coupe en deux le quartier Pointe-Saint-Charles du nord au sud. Du canal, elle mène au cœur de la vie du quartier, c'est-à-dire à plusieurs équipements publics et communautaires à la hauteur de la rue Grand Trunk comme (la Maison Saint-Charles avec ses groupes communautaires et le CPE, le Centre Saint-Charles avec sa piscine et sa patinoire, la bibliothèque, le parc Saint-Gabriel, etc.).

L'aménagement d'un jardin public à l'entrée du quartier est un excellent atout pour relancer une vision plus écologique des déplacements. La rue Island est une rue tout à fait idéale pour concevoir ce que pourrait devenir un Pointe-Saint-Charles qui fait plus de place aux piétons, aux cyclistes et aux contacts sociaux comme base de prise en charge collective de notre environnement, tout en réduisant la présence de l'automobile. Quartier fortement enclavé, les entrées de la Pointe sont caractérisées par une forte circulation automobile (les rues Wellington et St-Patrick servent beaucoup au transit des camions et des banlieusardEs). Se terminant dans le canal, la rue Island est la seule voie d'entrée/sortie qui ne soit pas organisée en fonction des véhicules motorisés. En effet, marquée « sens unique », la large rue Island n'est pas une voie d'intense circulation motorisée. Au contraire, le lien cyclable qui traverse la Pointe la longe pour rejoindre la piste du canal est bien ombragée par de grands arbres et agréable par les bâtiments qui s'y trouvent, elle est tout indiquée pour devenir « rue verte », exemple d'urbanisme convivial.

Cette idée peut paraître nouvelle, mais elle ne l'est pas. Un projet de **rue conviviale** pour la rue Island a été présenté à l'arrondissement Sud-Ouest en 2001. Ce projet avait été conçu par un comité de résidentEs et a inclus un sondage porte-à-porte sur la rue Island qui a donné un taux d'appui de 92 %.

Malgré cela, la proposition a été totalement ignorée (même pas un accusé de réception) par la mairesse Montpetit et les éluEs de l'époque. Non seulement les pouvoirs publics ont ignoré la proposition, mais ils ont par la suite imposé dans la controverse, l'aménagement d'une piste cyclable au coût de 50 000 \$.

Voilà pourquoi nous croyons que l'aménagement complet d'un jardin à l'entrée du canal pourrait et devrait être intégré dans une vision globale d'aménagement convivial. Malgré ses belles annonces (qui ne sont encore que des déclarations d'intention, vagues à souhait), l'administration locale s'enferme dans un manque flagrant de vision écologique et d'aménagement urbain. On favorise le développement à la pièce, on s'empêche de rêver en affirmant d'emblée que les spéculateurs ne seront pas inquiétés et en plus on se contredit en isolant les composantes du plan d'urbanisme les unes des autres (par exemple, autour du canal on favorise maintenant les bâtiments de 6 à 8 étages (ex. : Nordelec). Pour un petit espace comme le Jardin de la Liberté, ce serait une horreur urbanistique que d'être entouré de deux cubes de huit étage. On ne parlerait plus de jardin ou de parc, mais de ruelle obscure.)

La Pointe libertaire estime que les premières interventions à faire concernant ce terrain sont d'élargir son emprise : il faut enlever l'asphalte, de la rue Saint-Patrick jusqu'au Jardin de la Liberté. Il faut donner un passage prioritaire aux piétons et cyclistes pour traverser Saint-Patrick et il faut s'élancer dans la rue Island en la verdissant et en la transformant en lieu de passage et de rencontre convivial.

Malgré tout son flafla et sa prestance, nous parions que l'administration Dorais n'aura jamais le courage de lancer un signal approbateur aux citoyenNEs de la Pointe pour un tel projet. Elle aurait bien trop peur que ça marche et qu'elle perde le contrôle des habitantEs. C'est pourquoi l'administration se restreint à l'opportunisme politique et à l'aménagement urbain au service des spéculateurs.

La Pointe libertaire
Janvier 2010